

AVIS

Réf. : AT.17.2.AV

Date d'approbation : 1/12/2017

Révision de plan de secteur de Ath – Lessines – Enghien pour l'inscription d'une zone de dépendances d'extraction (Carrières unies de porphyre - CUP), d'une zone d'activité économique industrielle et d'une zone d'espaces verts au titre de compensation planologique à LESSINES - Rapport sur les incidences environnementales, deuxième phase

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Demandeur :* Gouvernement wallon
- *Auteur du rapport :* Aries Consultants
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis :

- *Référence légale :* Art.D.II.49, §1^{er} et D.VIII.30 du CoDT
- *Date de réception du dossier :* 27/10/2017
- *Délai de remise d'avis :* /
- *Portée de l'avis :* Observations et suggestions sur les analyses préalables et la rédaction du rapport sur les incidences environnementales
- *Audition :* 28/11/2017

Projet :

- *Localisation :* Lessines
- *Situation au plan de secteur :* Zone d'activité économique industrielle (ZAEI - 13,1ha), zone d'aménagement communal concerté à caractère industriel (ZACCI - 11,7ha), zone agricole (ZA - 4,6ha), Zone d'espaces verts (ZEV - 1ha)
- *Affectations proposées :* Zone d'extraction (ZE) (Zone de dépendances d'extraction au CoDT), ZAEI
- *Compensations :* ZEV

Breve description du projet et de son contexte :

L'avant-projet de plan a pour objet l'inscription, sur le territoire de Lessines, de :

- une ZE (zone de dépendance d'extraction au CoDT) en vue de l'exploitation du gisement de porphyre entre les carrières Lenoir Frères et Emile Lenoir et Vandeveld (13,1 ha) ;
- une ZAEI destinée à l'aménagement d'une plateforme multimodale pour le transport des produits extraits (17,3 ha) ;
- une ZEV au titre de compensation planologique (5,6 ha).
- un périmètre de réservation: voirie de déviation du tronçon supprimé de la rue de la Loge.

OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS

Le Pôle Aménagement du Territoire prend acte du rapport sur les incidences environnementales (deuxième phase) relatif à la révision du plan de secteur de Ath – Lessines – Enghien pour l'inscription d'une zone de dépendances d'extraction (Carrières unies de prophyre - CUP), d'une zone d'activité économique industrielle et d'une zone d'espaces verts au titre de compensation planologique à LESSINES et est favorable à la poursuite de la procédure.

A la lecture du rapport sur les incidences environnementales (RIE), le Pôle relève que le projet permettra une amélioration de la situation actuelle d'une part par rapport au cadre de vie des riverains (éloignement des installations bruyantes et génératrices de poussières et de trafic) et d'autre part par la création d'une plateforme multimodale permettant de diversifier les modes de transport.

Il salue le fait que le RIE identifie les espèces protégées et précise les dérogations à obtenir en vertu de la Loi sur la Conservation de la Nature.

Il émet toutefois les suggestions suivantes :

- prendre en compte une éventuelle non réalisation du projet Snow Games dans le phasage et les alternatives possibles pour les stériles ;
- étudier le bien fondé de la surcompensation planologique proposée ;
- argumenter voire modifier le tracé de la zone de compensation proposée par l'auteur d'études dans le RIE autour du pôle d'explosifs. En effet, le Pôle valide la proposition de maintenir la localisation du dépôt d'explosifs mais de l'exclure de la zone de compensation. Cependant, il considère que la proposition alternative proposée entraîne une forme particulière de celle-ci et une surcompensation ;
- adapter le vocabulaire utilisé dans les documents afin de correspondre à la terminologie CoDT. Ainsi l'étude d'incidences devient rapport sur les incidences environnementales, la zone d'extraction devient zone de dépendances d'extraction, etc.

Enfin, lors du EIE relatif à la demande de permis unique, le Pôle recommande d'être attentif aux inondations, à la biodiversité et au paysage pour l'aménagement de la déviation du cours d'eau traversant le périmètre sud.



Samuël SAELENS
Président